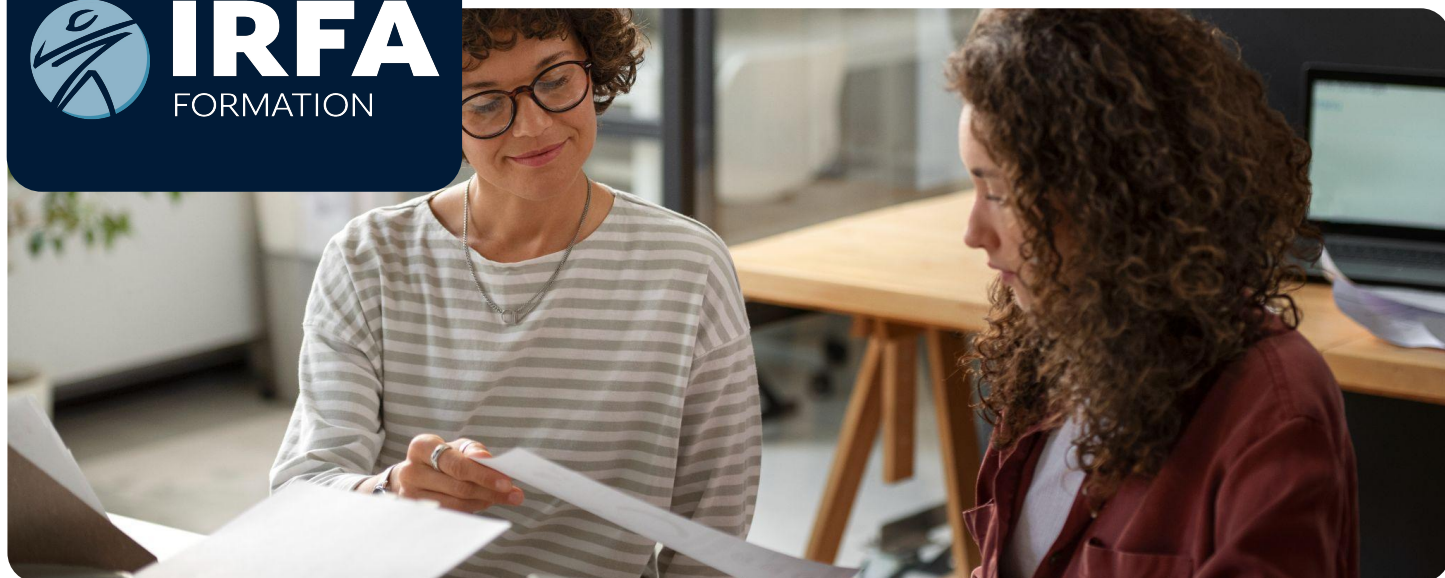




DURÉE

21 heures

LIEUX DE FORMATION

Caen, Bayeux, Falaise, Lisieux,
Alençon, Flers, Argentan, L'Aigle

*(Accompagnement VAE en présentiel
ou distanciel)*

TARIFS

- 2 058€ (CPF, plan de formation de l'entreprise)
- 1 400€ (financements Région)

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- En entretien individuel + séances collectives (selon le titre visé par la VAE)
- Signature d'un contrat pédagogique VAE
- La démarche de VAE nécessite un temps de travail personnel important (démarches, recherches, rédaction)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Guide référentiel accompagnement VAE
- Fiche d'auto-évaluation stagiaire
- Questionnaire de satisfaction

ACCOMPAGNEMENT À LA VAE

PUBLIC

Salariés tout statut (CDI, CDD, intérimaires...), agents publics titulaires ou non (hors France VAE), demandeurs d'emploi indemnisés ou non, bénévoles ayant une expérience associative ou syndicale.

PRÉREQUIS

- Posséder une expérience personnelle ou professionnelle en rapport direct avec le contenu de la certification visée
- Savoir utiliser internet et un logiciel de traitement de texte
- Maîtriser la langue française à l'écrit et à l'oral

OBJECTIFS

- Assistance méthodologique au dossier de faisabilité/recevabilité
- Assistance méthodologique à l'écriture du dossier de validation
- Préparation à l'entretien et/ou au passage devant un jury de certification (Possibilité de validation partielle)

CONTENUS

- Entretien d'information, conseil et analyse de besoins (sans engagement)
- Accompagnement à la formalisation du dossier de faisabilité
- Présenter au candidat la logique du dossier de validation
- Faire émerger l'expérience en rapport avec les activités du référentiel de la certification visée
- Proposer une méthode pour décrire et analyser ses activités
- Aider à sélectionner les activités les plus pertinentes au regard des attendus du référentiel
- Aider à organiser les données selon les rubriques du dossier
- Prendre en compte les démarches et productions qui peuvent alimenter la réflexion du candidat
- Préparation à l'oral du jury de certification
- Entretien post jury

Quand l'évaluation porte sur des mises en situation la préparation consistera aussi à familiariser le candidat avec le plateau technique : présentation des machines matériels, outillages et conditions de simulation utilisés pour l'épreuve.

CONDITIONS D'ACCÈS

Toute certification professionnelle de niveau 3 au niveau 8 enregistrés au RNCP (Registre National des Certifications Professionnelles) :

- Diplômes de l'éducation nationale
- Titres professionnels
- CQP (certificat de qualification professionnelle)
- TFP (titre à finalité professionnelle)
- BP (Brevet Professionnel)
- Diplômes d'état

A l'exception des diplômes généraux tels que le BEPC, les Bacs généraux et des diplômes de professions réglementées infirmier, médecin, notaire, commissaire...)

Conseil pour bien choisir son diplôme consulter le site de France VAE

<https://vae.gouv.fr/savoir-plus/articles/comment-bien-choisir-son-diplome/>

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

La VAE est accessible à toute personne justifiant d'au moins une année d'activité (salariée, non salariée, bénévole ou volontaire) en lien direct avec les compétences du diplôme ou de la certification visée.

Les activités doivent être en rapport avec le référentiel de compétences de la certification.

MODALITÉS D'INSTRUCTION ET ÉTUDE DE FAISABILITÉ DU PROJET VAE

Étape 1 : Choisir la certification visée et s'inscrire sur la plateforme France VAE

La première étape consiste à identifier la certification la plus adaptée aux compétences développées par le candidat au cours de son parcours professionnel. Un premier rendez-vous sur une Permanence d'Accueil, d'Information et de Conseil (PAIC) peut permettre d'être accompagné dans cette réflexion, sans engagement.

Lorsque la certification visée est référencée sur la plateforme France VAE, le candidat doit créer un espace personnel et déposer sa candidature en ligne : <https://vae.gouv.fr/espace-candidat/>

Cette inscription constitue une démarche obligatoire pour engager un parcours VAE.

Le candidat peut, s'il le souhaite, être accompagné par un Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP) référencé sur la plateforme. Cet accompagnement peut couvrir l'ensemble du parcours, notamment :

- La clarification et la formalisation du projet
- L'appui dans les démarches administratives
- La recherche des aides potentielles au financement de l'accompagnement (CPF, Région, Employeur via OPCO...)
- La constitution des dossiers
- La préparation à l'entretien avec le jury

Le candidat peut également choisir de réaliser la démarche de manière autonome.

Étape 2 : Transmission du dossier de recevabilité au certificateur

Le dossier de faisabilité permet de réaliser la première étape obligatoire d'un parcours VAE : la demande de recevabilité. Il rend officielle la demande d'accompagnement VAE auprès du certificateur.

Ce dossier doit :

- Préciser la certification visée
- Présenter le parcours professionnel et les activités exercées en lien avec cette certification
- Faire état du parcours de formation du candidat

Le candidat peut également choisir de réaliser la démarche de manière autonome.

Plusieurs pièces justificatives doivent être jointes au dossier, notamment :

- Des documents attestant d'au moins une année d'activité en tant que salarié (bulletins de salaire, attestations d'employeur, certificats d'activité, justificatifs d'activité bénévole, etc.)
- Les copies des diplômes ou certifications éventuellement obtenus.

Cette étude personnalisée permet d'évaluer la faisabilité du projet de VAE. Une fois le dossier déposé sur la plateforme France VAE, le certificateur procède à son examen. À l'issue de cette analyse, il prononce un avis de recevabilité ou de non-recevabilité :

- Recevabilité, permettant au candidat de poursuivre son parcours VAE lorsque les conditions sont remplies.
- Non-recevabilité, ne permettant pas au candidat de poursuivre son parcours VAE lorsque les conditions ne sont pas remplies.

Cet avis détermine si le candidat peut poursuivre ou non son parcours de VAE. Le délai de réponse varie selon les certificateurs et peut aller de 15 jours à plusieurs semaines.

EXIGENCES ET CONTRAINTES DE LA DÉMARCHE

Contraintes :

- Investir du temps pour réaliser le travail personnel nécessaire à la VAE : élaboration du dossier de faisabilité, rédaction du dossier de validation, préparation au jury, rendez-vous d'accompagnement ...

Exigences :

- Fournir les preuves de son expérience professionnelle et/ou personnelle
- Renseigner plusieurs documents selon les étapes de la V.A.E., dont à minima :

- Un dossier de recevabilité / faisabilité obligatoire pour valider la certification visée
- Un dossier professionnel (décrivant son expérience et ses compétences)
- Passer un examen (sous une forme spécifique relative à la V.A.E. pouvant comporter une ou plusieurs épreuves techniques, la présentation du dossier professionnel et un entretien avec le jury)
- Respecter des délais : la décision de recevabilité a une durée et le positionnement sur la certification doivent se faire dans les délais définis par le certificateur.
- Réaliser des formations complémentaires pour certaines certifications (habilitation, agrément...)